



ENTREPRISE

Agence n° : 25223
EI M NESTOR REMI
 Agent général exclusif MMA
 N° ORIAS 12068448 www.orias.fr
 9 RUE DE LA HALLE
 25300 PONTARLIER
 Tél 0381490839 - Fax 0381490854
 agence.mma.fr/pontarlier-mairie/
 remi.nestor@mma.fr

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

EURL COULET THOMAS
 8 RUE DE SEPTFONTAINE
 25270 LEVIER

MMA PRO-PME, l'assurance des entreprises



L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD SA

certifie que : EURL COULET THOMAS

a souscrit le contrat d'assurance MMA PRO-PME n° 141876842

pour les activités suivantes :

- Sylviculture
- Bucheron
- Abattage d'arbres
- Débardage
- Elagage des arbres
- Expert forestier
- Service de soutien à l'exploitation forestière

A la date de délivrance de la présente attestation, ce contrat couvre, dans les conditions définies contractuellement, les conséquences pécuniaires résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile liée à ses activités professionnelles aux clauses et conditions du contrat auxquelles elles se réfèrent.

Cette attestation, valable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait le 23/03/2023
à PONTARLIER

L'Assureur,



MMA Rémi NESTOR
 Agent général exclusif
 9 Rue de la Halle
 25 300 PONTARLIER
 Tél: 03 81 49 08 39
 Fax: 03 81 49 08 54
 E-mail: remi.nestor@mma.fr
 N° ORIAS: 12068448 www.orias.fr

LIASSIONS à JOUR





ENTREPRISE

Agence n° : 25223

EI M NESTOR REMI

Agent général exclusif MMA

N° ORIAS 12088446 www.orias.fr

9 RUE DE LA HALLE

25300 PONTARLIER

Tél 0381490839 - Fax 0381490854

agence.mma.fr/pontarlier-mairie/

remi.nestor@mma.fr

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

EURL COULET THOMAS
8 RUE DE SEPTFONTAINE
25270 LEVIER

MMA PRO-PME, l'assurance des entreprises



L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD SA

certifie que : EURL COULET THOMAS

a souscrit le contrat d'assurance MMA PRO-PME n° 141876842

Les tableaux des garanties et franchises souscrites figurent dans les pages suivantes.

MMA Rémi NESTOR

Agent général exclusif

9 Rue de la Halle

25 300 PONTARLIER

Tél: 03 81 49 08 39

Fax: 03 81 49 08 54

E-mail: remi.nestor@mma.fr

N° ORIAS: 12088446 www.orias.fr

CONFIRMATION A JOIR



ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT**RESPONSABILITE CIVILE : Commerces de détail et activités de service**

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Responsabilité civile avant livraison (ou durant l'exécution d'une prestation de service)		
1) Tous dommages confondus dont :	8 000 000 EUR (2)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs		
Dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur	Sans limitation de somme	Néant
Dommages corporels et immatériels consécutifs causés à vos préposés et résultant de votre faute inexcusable	3 500 000 EUR (2)(1)	
Dommages corporels résultant d'une autre cause	8 000 000 EUR (2)	
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 030 000 EUR	800 EUR
c. Vol ou escroquerie commis par vos préposés hors de votre établissement	66 400 EUR	800 EUR
d. Dommages subis par les biens confiés Dommages subis par un véhicule confié par un client	427 000 EUR	800 EUR
e. Dommages immatériels non consécutifs	427 000 EUR	800 EUR
B. Responsabilité civile après livraison hors Etats Unis d'Amérique / Canada		
1) Tous dommages confondus dont :	6 070 000 EUR (1)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs à ceux-ci	6 070 000 EUR (1)	Néant
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 030 000 EUR (1)	800 EUR
c. Dommages immatériels non consécutifs	427 000 EUR (1)	1 500 EUR
d. Frais de dépose et de repose des produits fournis Frais de retrait des produits livrés.	427 000 EUR	800 EUR

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance

(2) Ce montant n'est pas indexé



ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Responsabilité civile Attentes à l'environnement accidentelle se produisant dans l'enceinte d'un établissement de l'assuré (3)	569 000 EUR (1)	800 EUR
1) dont frais d'urgence	56 900 EUR	
B. Préjudice écologique	427 000 EUR	
C. Pertes pécuniaires environnementales dont :	427 000 EUR (1)	800 EUR
1) Responsabilité environnementale	142 000 EUR	
2) Frais de dépollution des sols et des eaux	142 000 EUR	
3) Frais de dépollution des biens immobiliers et des biens mobiliers	142 000 EUR	

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(3) En cas d'attente à l'environnement souvenue du fait de la livraison d'un produit ou de l'exécution d'une prestation défectueuse (en dehors de l'établissement de l'assuré), les montants de garanties applicables sont ceux prévus aux titres « RC avant livraison » ou « RC après livraison ».

DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Défense pénale et recours suite à accident	37 900 EUR	Néant

OPTIONS

PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Protection juridique professionnelle	20 000 EUR par litige (1)	Seuil d'intervention de 200 EUR
B. Plafond de remboursement des honoraires du mandataire	Voir vos Conditions générales	Néant

(1) Ce montant n'est pas indexé

Cette attestation, valable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne remplace pas les Conditions particulières du contrat.

Fait le 23/03/2023
à PONTARLIER

L'Assureur

